



SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION,
L'AMENAGEMENT ET LA GESTION
DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC

COMITE SYNDICAL DU 10 MARS 2026

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix mars à 14h30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE, Président du Syndicat Mixte.

La convocation a été établie et affichée le mardi 03 mars 2026.

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS, Conseiller Communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire.

<u>N° ORDRE</u>	<u>OBJET DES DELIBERATIONS</u>	<u>DECISION</u>
3	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 09 DECEMBRE 2025	ADOPTÉE
4	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2026	ADOPTÉE
5	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2025	ADOPTÉE
6	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2025	ADOPTÉE
7	AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	ADOPTÉE
8	BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2026	ADOPTÉE
9	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EXPLOITATION A LA REGIE PERSONNALISEE DE L'AEROPORT DE BRIVE-SOULLAC - ANNEE 2026	ADOPTÉE
10	AMENAGEMENT DES LOTS DE LA ZONE D'ACTIVITES - VALIDATION D'UNE REMUNERATION COMPLEMENTAIRE DE MAITRISE D'OEUVRE	ADOPTÉE
11	APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS, SIGNATURE DES CONVENTIONS DE PROJET ET D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DP	ADOPTÉE
12	CESSION D'UN ORDINATEUR PORTABLE	ADOPTÉE

A Brive, le 10/03/2026

Le Président

Julien BOUNIE

L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements **et le décret n°2021-1311** du même jour pris pour son application apportent d'importantes modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et notamment la suppression du compte-rendu des séances et la création de la liste des délibérations.

Les délibérations sont consultables sur le site Internet de l'aéroport Brive Vallée de la Dordogne : www.aeroport-brive-vallee-dordogne.fr, rubrique Espace Pro, sous-rubrique Actes administratifs.